

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan

Familles

La troisième assemblée de la République sait se mobiliser pour l'importante question de la protection de l'Océan. Dès 1962, avec une étude du CES puis, en 1974, avec un avis sur la protection et l'exploitation des océans et des fonds sous-marins. 1997, 2010, 2013 et bien sûr 2023 et 2025 les deux avis de la mandature sur les pollutions plastiques et sur l'UNOC 3, l'océan est remis sur le haut de la pile pour alerter et agir contre les méfaits d'une sur-exploitation et de la pollution des ressources marines.

A la veille de la tenue de l'UNOC 3, les nouvelles sont décevantes : la France n'est pas le premier pays européen à ratifier le traité sur la protection de la haute mer, les 60 signatures de pays ne seront pas au rendez-vous. Ce qui fait dire à l'Ambassadeur des pôles sur « Let's Be Nice to the Ocean » : blu/blu/ blu pour paraphraser Greta Thunberg version maritime. Mais, il ajoute : « A Nice, il va donc falloir s'organiser autrement. Courageusement, durablement, profondément, tous ensemble, avec et pour l'Océan. »

Le présent avis y contribue avec détermination. Trois préconisations nous semblent être des leviers d'action pour un changement de paradigme :

- relier l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans », avec par exemple l'ODD 2 relatif à la lutte contre la faim. Car la sur-exploitation des ressources précarise et affame des populations autochtones sur le globe,
- intensifier les formations et les programmes éducatifs attractifs peut faire bouger les lignes en permettant aux enfants et étudiants de se tourner vers la recherche et les métiers de la mer,
- enfin celle sur l'application du principe de précaution aux océans. Les biens communs n'appartiennent à personne en particulier mais à tous en général et que chacun a un rôle à jouer pour les préserver.

Le Groupe Familles a adopté l'avis.